



Où peut-on se procurer des panneaux ou affiches interdisant de fumer sur le lieu de travail.

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 25 novembre 2003

Où peut-on se procurer des panneaux ou affiches interdisant de fumer sur le lieu de travail.

Me donner le prix si cela est payant.

Réponse :

Téléphonez au 01 42 77 06 56 pour indiquer le type et la quantité de pictogrammes souhaitée. Ils sont gratuits, seul le port est payant. Si votre besoin n'est pas important, vous nous fournirez une enveloppe timbrée pour le retour, ce sera le plus simple.

Prenez au préalable connaissance des conditions d'application des lois de protection contre le tabagisme dans l'entreprise ou des aides à la mise en place harmonieuse de la protection des non-fumeurs dans l'entreprise. DNF a obtenu une subvention du Ministère de la Santé qui va lui permettre de proposer très prochainement cette prestation pour un coût insignifiant.